

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**RAS :** Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3456 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAJAMANE ABDELLAH

Date de naissance : 20-06-1956 à Casa

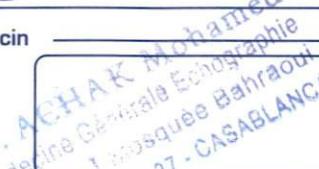
Adresse : 2, Rue 67

Hay My ABDELLAH - CASA

Tél. : 06 84 35 70 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/12/21

Nom et prénom du malade : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Arthrose/Deg

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 03/01/2022

Signature de l'adhérent(e) : (Signature)

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/2021	C		150 DH	Dr. A. M. MOHAMED - Radiologie et Echographie - 133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca - Tel: 022 531 11 85 - Mosquée Bahraoui - 05/01/37 - CASABLANCA
29/12/2021	Ortho G			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Désignation des Cœfficients	Montant de la Facture
PHARMACEUTICAL AZHAR 133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca - Tel: 022 531 11 85	20.12.2021	Dr. A. M. MOHAMED - Radiologie et Echographie - 133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca - Tel: 022 531 11 85	377.70
PHARMACEUTICAL AZHAR 133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca - Tel: 022 531 11 85	29/12/2021		108.20

## ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

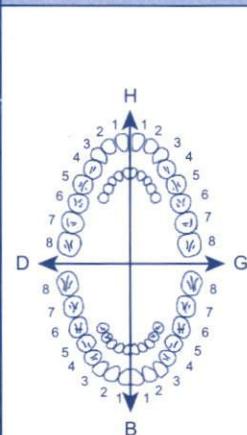
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CŒFFICIENT DES TRAVAUX	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	B			
	G			
	MONTANTS DES SOINS			
	DATE DU DEVIS			
DATE DE L'EXECUTION				

## O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES



[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur Mohamed ACHAK  
OMNIPRATICIEN  
Médecine Générale

N° 4 Lissasfa 1 - Km 9 - Route d'El Jadida  
(Mosquée Al Bahraoui) - Casablanca  
Tél. : 05 22 65 01 37

الدكتور محمد عشاق

الطب العام

4، ليساسفة 1 - كلم 9 طريق الجديدة  
(مسجد البراوي) الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 65 01 37

Nom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Casablanca, le

29/12/21 الدار البيضاء، في

*Dr. M. ACHAK*  
PHARMACIE AL AZHAR  
DRAWA  
133, Bd 1222 Ray My Abdellah - Casablanca  
Tél. : 05 22 65 01 37

583

raged for 160

148 x 3f



19.10  
7080

LOT : 4251  
UT. AV : 10-23  
P.P.V : 58 DH 30

6 118001 031016  
VOLTFAST® 50 mg  
Poudre pour  
solution orale  
PPV : 49.70 Dhs

Dr. ACHAK Mohamed  
Médecine Générale Echographie  
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui  
Tél. : 022.05.01.37 - CASABLANCA

PPV  
34DH00

133,60



LOT / BATCH: 16883  
FAB / MFR: 12-2020  
EXP: 11-2023

50 g e

PPV: 66,80 DH

PPU: 124,00 DH  
LOT: 646559  
PER: 02/23



LOT: 211042  
PER: 06-2024  
PPV: 19,30 DH

Docteur Mohamed ACHAK  
OMNIPRATICIEN  
Médecine Générale

N° 4 Lissasfa 1 - Km 9 - Route d'El Jadida  
(Mosquée Al Bahaoui) - Casablanca  
Tél. : 05 22 65 01 37

الدكتور محمد عشاق  
الطب العام

4، ليساسفة 1 - كلم 9 طريق الجديدة  
(مسجد البحاراوي) الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 65 01 37

Nom : .....  
Age : ..... Poids : .....

Casablanca, le : 21/12/81 الدار البيضاء، في

Medicament prescrits :

1) Tizanidine  
180mg x 21

2) Flumalazine  
100mg x 21

3) Dioventor 600  
160 x 3

4) Co Amoxiclav 1g

1800mg x 21

5) Salbutamol 100mcg/1,5ml

PHARMACEUTICAL AZHAK  
DIOURI MOHAMED  
133, Bd Taza Hay Niy Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 21 59 66

Dr. Mohamed ACHAK  
Médecin Général et Praticien  
Lissasfa 1, Mosquée Bahaoui  
Tél. : 05 22 65 01 37 - CASABLANCA